



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an 2022 – le 15 DÉCEMBRE 2022,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 15 présents : 10 votants : 14

Date de la convocation : 08/12/2022

PRESENTS : ROSSET Régine, LANGLAIS Maryvonne, MAFOA Jean-Yves, BONAFOUS Patrice, BOUILLARD Philippe, DORSO Cédric, RIOU Marie-Luce, JEUDY Vincent, RAULO Dominique, LANOË ROUBAUT Stéphanie.

ABSENTS :

ROBERDEL Bertrand, procuration à D. RAULO, en date du 14/12/2022 ;
DANQUERQUE Christophe, procuration à R. ROSSET, en date du 14/12/2022 ;
MONTI Bernard, procuration à M. LANGLAIS, en date du 12/12/2022 ;
BIGOT Servane ;
LONCLE Sandra, procuration à S. LANOË ROUBAUT, en date du 12/12/2022.

INVITÉ :

M. Yvon POINTEAU – Bretagne Sud Habitat (ZAC du Los Mer)

SECRETAIRE de séance : Patrice BONAFOUS est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de séance du 27/10/2022 (transmis *par mail* le 03/11/2022- 18 :50).

DÉLIBÉRATIONS

01. BRETAGNE SUD HABITAT – ZAC LOS MER – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2021

Monsieur Yvon POINTEAU, Chargé d'opérations auprès de B.S.H. est invité par Madame le Maire à présenter le compte rendu d'activité à la collectivité pour la ZAC du Los Mer pour l'année 2021.

Monsieur POINTEAU rappelle la création de la ZAC en 2006. Le premier lot de la première tranche a été vendu en 2012 et le dernier lot de la seconde tranche en 2021.

La prochaine étape consiste à aménager la troisième tranche ; soit le dernier secteur en conservant un double objectif :

- Privilégier l'installation d'une population permanente ;
- Maintenir le dispositif de la clause anti spéculative.

Une esquisse de l'urbanisation a été réalisée, elle prévoit la création de :

- 9 lots de 310 à 730 m² pour une taille moyenne de 417 m² ;
- 1 lot pour une construction de 10 logements locatifs sociaux ;
- une desserte par une voie interne en sens unique ;
- une amorce de liaison douce entre les lots 6 et 7.

Une étude de faisabilité est en cours concernant la construction des 10 logements sociaux avec le bailleur social Bretagne Sud Habitat et sur la base de cinq T2 – trois T3 – deux T4.

Le calendrier prévisionnel prévoit :



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

- La consultation des entreprises de travaux avant l'été 2023 (pour un chantier à l'automne et une livraison des lots viabilisés en décembre).
- La programmation du lot social pour 2024.

Pour mémoire : La fin de validité de la convention liant la Commune de Billiers à B.S.H. est fixée au 14 avril 2025.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et/ou représentés : **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité 2021 pour la Z.A.C. du Los Mer et remercie Monsieur POINTEAU pour sa présentation.

02. MORBIHAN ENERGIES – MODIFICATION ANNEXE 1 DES STATUTS

Par délibération n°2022-53 en date du 20 septembre 2022, le comité syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies dénommée « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ».

L'objet de cette modification statutaire vise à actualiser la liste des membres de Morbihan Energies afin de prendre en compte l'adhésion au syndicat des établissements publics de coopération intercommunale suivants : Questembert Communauté, Auray Quiberon Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne, Roi Morvan Communauté, Lorient Agglomération, Pontivy Communauté et Baud Communauté.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et/ou représentés :

APPROUVE la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies, dénommée « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n°2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022 ([Annexe 1 ci-jointe](#)) ;

CHARGE Madame le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies.

03. SPANC – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2021

Madame le Maire présente au conseil le Rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) d'Arc sud Bretagne.

Elle rappelle que l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire la présentation de ce rapport au Conseil Communautaire au plus tard dans les neuf mois et sa transmission à chaque commune membre pour présentation en Conseil Municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie. Il doit être présenté sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes assure la gestion de l'Assainissement Non Collectif en régie directe sur l'ensemble des 12 communes de son territoire : Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint-Dolay.

Les principaux éléments de ce rapport, joint en annexe, font apparaître les indicateurs techniques et financiers réglementaires ainsi que des informations complémentaires dans le but de permettre une meilleure compréhension sur les activités et les enjeux du service.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le SPANC comptabilise 5 581 installations pour 13 953 habitants desservis et couvre 49 % de la population totale du territoire établie à 28 299 habitants (*source population légale INSEE au 1^{er} janvier 2021*).

En 2021, le service a réalisé 992 contrôles, en augmentation de 89 % par rapport à 2020 (forte baisse due à l'impact de la crise sanitaire sur les contrôles de terrain) et de 23 % par rapport à 2019 :

- 192 contrôles de conception et d'implantation (150 en 2020 + 28% ; 139 en 2019 + 38%)
- 120 contrôles de bonne exécution des travaux (84 en 2020 + 43% ; 130 en 2019 - 8%)
- 680 contrôles de bon fonctionnement (291 en 2020 + 134% ; 535 en 2019 + 27%).

La responsabilité du service, la gestion des partenaires, le suivi des réclamations et des litiges sont assurés par la directrice du pôle Environnement. Une assistance administrative à temps plein est chargée de l'accueil et de l'information des usagers du service, du suivi des demandes de contrôle et des facturations. Une assistante administrative en renfort à mi-temps est chargée de la mise à jour de la base de données des usagers du service. Les prestations de contrôle sont confiées à un prestataire privé (Véolia).

Au 31 décembre 2021, le taux global de conformité (nombre d'installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) est de 89 %, soit 11 % d'installations à risques.

L'opération de réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif pour le compte de l'Agence de l'Eau a été clôturée en 2021. 46 propriétaires ont bénéficié des subventions de l'Agence de l'eau pour un montant de 215 574 €.

Sur le plan financier (*Compte administratif 2021*) :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 197 366 €.

Les charges à caractère général représentent 63% de ces dépenses (123 520 € dont 108 278 € en prestations de contrôles et 8 394 € en honoraires), les charges de personnel 32% (62 807€), les charges de gestion courante 5% (10 200 € de reversement de subventions aux bénéficiaires de l'opération de réhabilitation groupée), les opérations d'ordre (838 € de dotations aux amortissements).

- Les recettes de fonctionnement ont été de 179 281 €, hors résultat antérieur reporté.

Les redevances des usagers représentent 94% de ces recettes (169 081 € dont 125 021 € de redevances annuelles 44 060 € de redevances sur prestations de contrôles), les subventions perçues 6% (10 200 € pour l'opération de réhabilitation groupée) ;

- En investissement, aucune dépense n'a été réalisée, pour une recette de 838 € en opération d'ordre (dotations aux amortissements).

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 présente un déficit de 18 085 € en fonctionnement et un excédent de 838 € en investissement.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2021 présente un excédent de 115 489 € en section de fonctionnement et de 27 495 € en section d'investissement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et/ou représentés : **APPROUVE** le Rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif.

04. SYSEM – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Dominique RAULO, Conseiller délégué, présente au Conseil une synthèse du rapport d'activité 2021 du Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est du Morbihan.

Le syndicat regroupe 3 collectivités : la communauté Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (34 communes) – la communauté de Communes Arc Sud Bretagne (12 communes) – Questembert Communauté (13 communes). Soit un total de 59 communes pour 227 179 habitants.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Les compétences

Le syndicat est compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, des recyclables et des végétaux. Sur 2021 :

- La collecte totale représente 15 558 tonnes de matières recyclables reçues soit 41 kg / habitant ;
- Après passage en centre de tri ce sont 12 555 tonnes qui sont valorisées et partent en usine de recyclage et 2 555 tonnes refusées. Le taux de valorisation est de 86 %.
- Les végétaux traités représentent 29 195 tonnes soit 129 kg / habitant.

Les coûts et le budget

Le coût aidé du traitement des déchets en 2021 a représenté :

- pour les ordures ménagères : 246.43 €/t soit 49.43 €/hab.
- pour les recyclables : 234.33 €/t soit 12.43 €/hab.
- pour les déchets verts : 21.73 €/t soit 3.10 €/hab.

Les dépenses de fonctionnement du syndicat s'élève à 16 849 669 € et les recettes à 17 793 704 €.

Les dépenses d'investissement représentent 13422 666 € et les recettes 13 932 087 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et/ou représentés : **APPROUVE** le rapport d'activité 2021 du Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est du Morbihan.

05. TARIFS COMMUNAUX 2023

Madame le Maire présente au conseil les tarifs municipaux pour l'année 2023.

Considérant l'avis du bureau municipal du 08/12/2022 qui propose :

- une augmentation de 5 % pour l'ensemble des tarifs, à l'exception de la location du cours de tennis et des abonnements à la médiathèque qui demeurent inchangés ;
- La création d'un forfait dépassement d'horaire à la garderie : 5€ / enfant après 19h00 ;
- Pour la salle communale – suppression du tarif « sans la vaisselle / vin d'honneur » et augmentation du forfait pour le chauffage et pour la caution ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et/ou représentés, **ADOpte** les nouveaux tarifs des services municipaux tels qu'ils figurent dans le tableau ci-joint :

REPRODUCTION DE DOCUMENTS : PHOTOCOPIES - Tarif à l'unité		2023
Noir & blanc	A4	0,37 €
	A3	0,45 €
Couleur	A4	1,35 €
	A3	2,70 €
Document administratif Noir & blanc	A4	0,20 €

TRANSMISSION DE DOCUMENTS : FAX & MAIL - Tarif à la page		2023
envoi vers la France*	1ère page	3,10 €
	2ème page	0,60 €



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

envoi vers l'étranger	1ère page	8,80 €
	2ème page	5,00 €
réception	1ère page	3,00 €
	2ème page	2,00 €
avis téléphonique au destinataire		1,00 €
émission réception		3,10 €

* Envoi vers un bureau de poste ou télécopieur privé à destination de la France Métropolitaine pour un N° d'appel commençant par 01 - 02 (sauf 0262 et 0269) - 03 - 04 - 0800 et 0801.

TENNIS	Forfait	2023
	1h00	5,00 €
	5h00	20,00 €
	10h00	35,00 €

GARDERIE	2023
coût de la demi-heure/ 1 enfant	0,50 €
Forfait dépassement - après 19h00 / enfant	5,00 €

CIMETIÈRE	2023
Terrain 2 m²	
15 ans - concession nouvelle	102,00 €
15 ans - concession renouvelée	166,00 €
30 ans	268,00 €
Terrain -1m² (cavurne)	
15 ans - concession nouvelle	73,00 €
15 ans - concession renouvelée	122,00 €
30 ans	195,00 €
Columbarium	
15 ans - Une case (capacité 2 urnes)	643,00 €
15 ans - Plaque mémorielle – jardin du souvenir	22,00 €



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

MÉDIATHÈQUE (tarifs inchangés depuis 2014)	2023
Coût d'un abonnement annuel /famille habitants la commune	12,00 €
Coût d'un abonnement mensuel/famille	Personnes de passage 5,50 €

EXPOSITIONS : LOCATION DES GRILLES	
Membres de la Communauté de Communes ASB	gratuité
Associations de Billiers	gratuité
Caution pour tous	350 €

SALLE COMMUNALE 2023		ASSOCIATIONS de BILLIERS et OMS + ❷	PARTICULIERS BILLIERS + ❶ + ❷	HORS BILLIERS + ❶ + ❷
Manifestations PUBLIQUES	Réunions / Spectacles Entrées gratuites ½ journée	GRATUIT	31 €	79 €
	Réunions / Spectacles Entrées gratuites Journée ou Soirée	GRATUIT	45 €	114 €
	Spectacles Payants	GRATUIT	69 €	175 €
Manifestations PRIVÉES Banquets - Buffets ou Vin d'honneur	Avec vaisselle 1er jour	2 GRATUITÉS/AN Sinon: tarif Billiers	95 €	246 €
	Avec vaisselle 2ème jour	GRATUIT	69 €	170 €

❶	+ 50 € = majoration forfaitaire pour le chauffage pour les locations payantes entre le 1er novembre et le 31 mars.
❷	CAUTION 500 € + Attestation d'assurance pour tous (Associations et particuliers).

Réservation pour motif familial - obsèques : salle gratuite (caution + assurance demandées).

Sous-location strictement interdite.

L'objet de la location doit être précisé dans le contrat.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

06. INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Le Maire, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2023 pour les budgets « Principal » et « Assainissement », dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent (budget 2022), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Au budget Principal: le montant budgétisé en dépenses d'investissement pour 2022 était de 749 293 € (*hors chapitre 16 « remboursement de la dette » = - 28 517 €*).

Au budget Assainissement: le montant budgétisé en dépenses d'investissement pour 2022 était de 125 346 € (*hors chapitre 16 « remboursement de la dette » = - 22 463 €*).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

DECIDE de faire application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VOTE une autorisation pour le **budget Principal** d'un montant de **187 323 €** ;

VOTE une autorisation pour le **budget annexe Assainissement**, d'un montant de **31 336 €**.

DIT que les crédits votés seront répartis comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	
Chapitre 20 =	40 000 €
Chapitre 21 =	75 000 €
Chapitre 23 =	72 323 €

BUDGET ASSAINISSEMENT	
Chapitre 20 =	7 000 €
Chapitre 21 =	0 €
Chapitre 23 =	24 336 €

07. ARC SUD BRETAGNE – SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE – CONVENTION D'INTERVENTION ET D'ENTRETIEN SUR LES VOIES VÉLOS DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 28 septembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté son schéma directeur cyclable.

A ce titre, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne s'est engagée à aménager et entretenir les axes structurants, hors agglomération, à mettre en place une signalétique directionnelle et une signalisation routière pour l'usage du vélo.

Afin de fixer les modalités d'intervention et de gestion sur les itinéraires qui traversent la commune de BILLIERS, une convention a été établie et fixe les engagements réciproques entre les deux collectivités.

La commission Travaux d'A.S.B. puis le bureau communautaire, ont tous deux émis un avis favorable à cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

APPROUVE la convention d'intervention et d'entretien par les services d'Arc Sud Bretagne des voies vélos de la commune dans le cadre du schéma directeur cyclable ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention qui demeure ci-jointe annexée (Annexe 2).

08. CHEMIN RURAL – PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAIN – LE PÂTIS COMMUN

Madame le Maire expose aux membres du Conseil un projet concernant un chemin piétonnier communal dont la réhabilitation permettrait de rejoindre Penlan à partir du centre bourg – Lieu –dit « Le Pâtis Commun » (au départ de la rue de la Perrière). Les randonneurs et les piétons pourraient ainsi éviter le passage par la RD 5 en traversée d'agglomération.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Actuellement le chemin contourne la parcelle AC 354 par ses flancs Nord et Ouest.

L'aménagement du chemin en ligne droite, à l'Est de la parcelle, est envisagé ; la municipalité souhaite donc proposer un échange de terrain au propriétaire de la parcelle AC 354.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

ACCEPTÉ le principe d'un échange de terrain, entre la commune de Billiers et le propriétaire de la parcelle AC 354;

AUTORISE Madame le Maire à constituer un dossier et à entamer les démarches.

09. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JANVIER 2023

Madame Le Maire informe le conseil de la nécessité de créer un second poste d'agent territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pour l'école Théodore Monod de BILLIERS pour permettre la nomination d'un agent lauréat du concours depuis 2018 et dont le maintien de l'inscription sur liste d'aptitude arrive à son terme.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

DECIDE la création d'un second poste d'ATSEM à 27.25/35 à compter du 01/01/2023 ;

ADOpte le tableau des effectifs tel qu'il est proposé ci-dessous :

EMPLOI A TEMPS COMPLET

	Grade ou Emploi Au 07 octobre 2021	Nbre de poste	Nouveau grade ou emploi Au 1 ^{er} janvier 2023	Nbre de poste
Administration				
B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1
C	Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} classe	1	Adjoint Administratif Ppal 1 ^{ère} classe	1
Technique				
C	Adjoint Technique Ppal 1 ^{ère} classe	2	Adjoint Technique Ppal 1 ^{ère} classe	2
C	Adjoint Technique Territorial	1	Adjoint Technique Territorial	1

EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

	Grade ou Emploi Au 07 octobre 2021	Temps	Nbre	Nouveau grade ou emploi au 1 ^{er} janvier 2023	Temps	Nbre
Administration						
C	Adjoint Administratif Ppal 1 ^{ère} classe	17/35	1	Adjoint Administratif Ppal 1 ^{ère} classe	17/35	1
Médico-sociale						
C	Agent Spéc pal écoles mat 1 ^{ère} classe	27.2/35	1	Agent Spéc pal écoles mat 1 ^{ère} classe	27.2/35	2
Technique						
C	Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} classe	23/35	1	Adjoint Technique Ppal 1 ^{ère} classe	23/35	1
C	Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} classe	20/35	1	Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} classe	20/35	1
Culture						
C	Adjoint territorial du patrimoine 2 ^{ème} cl.	5/35	1	Adjoint territorial du patrimoine	5/35	1



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

DÉCISIONS

10. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Ventes pour lesquelles la Commune a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain :

N° ORDRE	REF. CADASTRE	SURFACE	ADRESSE
2022 10 028	AB 440 441 442 443 445 446	2 070 m ²	10 route de Muzillac
2022 12 029	AB 227	449 m ²	9 rue du Leun

QUESTIONS DIVERSES

A. CONSEIL MUNICIPAL – SEANCES 2023 – 1^{er} semestre

09 FEVRIER	30 MARS	27 AVRIL	08 JUIN	06 JUILLET
------------	---------	----------	---------	------------

B. Commerce Multi-Service : compte rendu de la rencontre du 28/11

Madame le Maire, accompagnée des Adjointes Bertrand ROBERDEL et Bernard MONTI, a reçu la gérante du commerce multi services le 28 novembre dernier pour l'informer de la décision du 27 octobre 2022 :

- La municipalité souhaite acquérir le bâtiment en cas de vente par Arc Sud Bretagne.
- La révision du Plan Local d'Urbanisme étant programmée pour 2023, la commune a décidé de surseoir à la revente du bien, dans l'immédiat, pendant la durée de procédure de révision et dans l'attente d'un reclassement probable de la parcelle.

C. Submersion marine Penlan – Domaine de Prières : compte rendu de la réunion du 28/11

Madame le Maire rend compte au conseil de la réunion du 28 novembre 2022 entre la municipalité et les services de l'état et du département en présence du Président et du secrétaire général d'Arc Sud Bretagne et de l'EPTB Vilaine.

Dans le cadre de l'étude de protection du Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers contre les submersions marines, la DDTM a confirmé le classement dans le domaine public maritime de la parcelle qui supporte la digue ancienne et, pour partie, d'une parcelle exploitée par le CPRB en bordure de RD 5.

L'ancienne digue située sur la parcelle B 312 ne sera plus entretenue par l'exploitant actuel puisqu'elle relève désormais du domaine public maritime.

En cas de submersion, l'approfondissement d'un seul scénario a été retenu : celui de la protection du CPRB via l'étanchéification du mur d'enceinte. La route n'étant pas protégée dans ce cas de figure, le Conseil Départemental préconise de quantifier le nombre de jours par an, en moyenne, où la RD 5 serait coupée (ce chiffre est lié au nombre de fois où la marée atteint un coefficient de 100).



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

D. SATESE – Schéma directeur : compte rendu de la réunion du 24/11

Madame le Maire informe le conseil qu'un cahier des charges est en cours de rédaction auprès du SATESE du Morbihan pour le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage chargée de coordonner l'ensemble des études (Eau Usée /Eau Pluviale / Profils de baignades) qui doivent être conduites concernant l'assainissement collectif.

E. CAUE – Nouvelle salle communale

Après présentation le 19/11/2022 du projet de nouvelle salle communale aux associations Billiotines et pour tenir compte des observations qui ont été formulées, une modification du cahier des charges élaboré par le CAUE du Morbihan a été demandée.

Le nouveau coût estimatif du projet s'élève à 1 150 000 € H.T. pour la salle et 50 000 € H.T. pour l'aménagement des accès et des abords.

F. Contrat d'entretien espaces verts – CPRB : bilan des tontes

Dominique RAULO, Conseiller Délégué, expose au conseil le bilan de l'année : le contrat prévoyait 8 tontes mais seulement 7 passages ont été nécessaires (impact lié à la sécheresse).

Le contrat avec le CPRB est reconduit pour 2023.

Sur proposition de D. RAULO et après discussion, les choix d'aménagements pour 2023 sont les suivants :

- Entrée de Billiers – Thora : le côté gauche ne sera pas tondu sur la partie qui longe la rivière. A droite, les hautes herbes qui bordent la route seront supprimées et l'espace vert sera garni de fleurs.
 - Sortie de Billiers – Vierge Noire : fleurissement de l'espace vert.
-



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	PIÈCES JOINTES
2022 12 001	Bretagne Sud Habitat – ZAC Los Mer – Compte rendu d’activité 2021	
2022 12 002	Morbihan Energies – Modification de l’annexe 1 des statuts	Annexe 1
2022 12 003	SPANC – Rapport sur le prix et la qualité du service – 2021	
2022 12 004	SYSEM – Rapport d’activité 2021	
2022 12 005	Tarifs communaux 2023	
2022 12 006	Investissements – Autorisations budgétaires 2023	
2022 12 007	Arc Sud Bretagne – Schéma directeur cyclable –Convention d’intervention et d’entretien sur les voies vélos de la Commune	Annexe 2
2022 12 008	Echange de terrain – Commune / parcelle AC 354	
2022 12 009	Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs	
DÉCISIONS N°		
2022 12 010	Décisions prises dans le cadre des délégations - DPU	

PRÉSENTS

	Nom – Prénom	Présents	Absents	Procurations à :
1	ROSSET Régine	X		
2	ROBERDEL Bertrand		X	D. RAULO (14/12/2022)
3	DANQUERQUE Christophe		X	R. ROSSET (14/12/2022)
4	MONTI Bernard		X	M. LANGLAIS (12/12/2022)
5	LANGLAIS Maryvonne	X		
6	MAFOA Jean-Yves	X		
7	BIGOT Servane		X	
8	BONAFOUS Patrice	X		
9	BOUILLARD Philippe	X		
10	DORSO Cédric	X		
11	RIOU Marie-Luce	X		
12	JEUDY Vincent	X		
13	RAULO Dominique	X		
14	LANOË ROUBAUT Stéphanie	X		
15	LONCLE Sandra		X	S. LANOË ROUBAUT (12/12/2022)